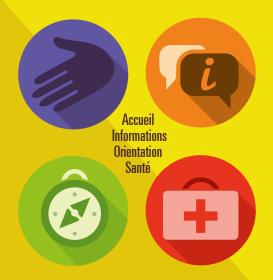
" LÀ OÙ DES HOMMES SONT CONDAMNÉS À VIVRE DANS LA MISÈRE, LES DROITS DE L'HOMME SONT VIOLÉS. S'UNIR POUR LES FAIRE RESPECTER EST CHOSE SACRÉE. "

JOSEPH WRESINSKI

Centre Communal d'Action Sociale PASS (Point Accueil Santé Solidarités) 5, rue de Crimée - 49000 ANGERS Tél· 02 41 88 87 40



GUIDE POUR LES SANS-ABRI





« À Angers, chacun a sa place. Ce quide est fait pour vous aider et vous orienter dans vos démarches. Il vous permettra de mieux repérer les différents services publics en matière de soins, d'hygiène, d'hébergement, et de restauration...

Ce guide des services vous informera également de certaines règles à respecter pour bien vivre ensemble. Tous nos partenaires sont prêts à vous aider si vous le souhaitez.

Faîtes-en le meilleur des usages. »

Françoise LE GOFF, Vice-présidente du CCAS, Adjointe aux solidarités actives.

ATTENTION !

Ce quide, entre le moment de sa publication et le moment où il vous est remis. peut comporter des anomalies. N'hésitez pas à vous faire confirmer les lieux, les horaires en téléphonant.

Se repérer



Informations Hébergement Orientation



de nuit



Téléphone



Santé



Douche



Élection de domicile



Café



Laverie



Espace pour animaux



Repas



Démarches



Ecoute Lien social



Bagagerie

115







Composer le 115 (appel gratuit)









Déjeuner : inscription de 11h à 11h30 (capacité 35 places)

3, rue de Crimée - Angers // 02 41 25 35 60 -Bus lignes 1-5-6-9-11 : arrêt

Poissonnerie - Tram : arrêt Molière



CVH (Conseil et valorisation de l'humain)







Pré-accueil et prise du premier rendez-vous en préfecture. Domiciliation et distribution du courrier les après-midi de 14h à 16h30. Orientation sociale vers les partenaires. 2, square Gaston Allard – Angers // 02 41 80 00 44 (porte 1 - rez-de-chaussée droite) Bus ligne 3: arrêt Allard



ESPACE LÉON JOUHAUX











Du lundi au vendredi : 8h à 12h (douches) - 8h à 13h (bagagerie) Mineurs et familles douches lundi/merc/vend de 12h à 12h30 2, rue Léon Jouhaux - Angers // 02 41 25 35 60 Bus ligne 9: arrêt Place Hérault



HALTE DE NUIT



Toutes les nuits de 21h à 7h -60 places - Inscriptions auprès du 115 rue René Rouchy (derrière le multiplexe Gaumont)

Bus ligne 9 et Tram : arrêt Berges de Maine



PASS (Point Accueil Santé Solidarités - CCAS)

















Du lundi au vendredi: 8h à 11h30 5, rue de Crimée - Angers // 02 41 88 87 40

Bus lignes 1-5-6-9-11 : arrêt Poissonnerie - Tram : arrêt Molière



NOTRE-DAME DE L'ACCUEIL









Déjeuner : inscription de 10h à 11h15 (capacité 40 places – 1 euro le déjeuner) 115. rue du Pré-Pigeon - Angers // 02 41 43 59 22

Bus ligne 2: arrêt Lutin / Ligne 7: arrêt Place Nev



RESTO-BUS (Restaurant du cœur)







Acqueil inconditionnel - Restauration du soir - Lundi - mercredi - vendredi - Gratuit 1er arrêt : Quai Gambetta de 19h30 à 20h45 - Tram : Arrêt Molière 2ème arrêt : Place Sémard (gare routière) de 21h à 22h15 - Bus et Tram arrêt Gare















Lundi, mardi et jeudi : 8h à 12h et de 14h à 17h - Mercredi et vendredi : 9h à 12h 9, cour des petites maisons - Angers // 02 41 25 30 49 Bus lignes 3 et 5 : arrêt Descazeaux

SAMU SOCIAL





Composer le 115 (appel gratuit)

TOURNÉES DE RUE







Secours catholique - Fondacio - Lundi et mercredi 18h30 à 22h+ samedi 8h30 à 12h



49/16 (Secours catholique)







Lieu de convivialité / Lundi – mercredi – vendredi de 14h à 17h / 3, rue de l'Aubrière -Angers // 02 41 88 85 65 - Bus lignes 1-2-3-4-10 : arrêt Foch/Maison bleue - Ligne 7 : arrêt Lorraine - Tram : arrêt Foch/Maison bleue

AIDE AUX DÉMARCHES – ACCÈS AUX DROITS



APTIRA

Aide juridique - Formation - Médiateur - interprète Sur rendez-vous

35, rue Saint-Exupery – Angers // 02 41 88 64 33

Bus lignes 1-12: arrêt Saint-Exupéry



CAF (Caisse d'Allocations Familiales)

RSA - FSL - APL - etc...

32, rue Louis-Gain - Angers // 0810 25 49 30

Bus lignes 1-12: arrêt Sécurité Sociale



CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)

Revenu de solidarité active (RSA) - Élection de domicile, aide sociale et aide personnalisée au logement

Esplanade de l'Hôtel de Ville - Angers // 02 41 05 49 49

Tout bus centre ville : arrêt Place Loraine ou Foch/Maison bleue



CPAM (Caisse Primaire d'Assurances Maladie)

Couverture maladie universelle (CMU)

32, rue Louis-Gain - Angers // 3646

Bus lignes 1-12 : arrêt Sécurité Sociale



LA PASS (Permanences d'accès aux soins de santé)

Accès aux soins: mardi, jeudi matin et mercredi toute la journée (sauf urgences).

Accès aux droits sociaux de 9h à 19h30 tous les jours

CHU. Rue Larrey - Angers // 02 41 35 38 11 Bus ligne 8 ou Tram : arrêt CHU -Hôpital



LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

Permanences iuridiques

Aides aux démarches titre de séjour et personnes en situation irrégulière

Mardi de 14h à 16h - Mercredi de 17h à 19h 22, rue de Maine – Angers // 02 41 27 32 64

Bus ligne 9: arrêt Rennes - Ligne 10: arrêt Talet

MSA (Mutualité Sociale Agricole)

RSA - Couverture sociale

3. rue Charles-Lacretelle - 49070 Beaucouzé // 02 41 31 75 75

Bus ligne 11: arrêt Lacretelle



SAAS (Service d'Accueil et d'Accompagnement Spécifique)

RSA - Élection de domicile - Aide aux démarches 9, cour des petites maisons — Angers // 02 41 25 30 49 Bus lignes 3-5 : arrêt Descazeaux



SECOURS CATHOLIQUE

Élection spécifique de domicile Mardi et vendredi de 10h à 12h 15, rue de Brissac – Angers // 02 41 88 85 65

ADDICTOLOGIE



ALIA / CSAPA

Centre de Soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie 8, rue de Landemaure - Angers, Lundi au vendredi // 02 41 47 47 37 Tramway terminus Roseraie ou Bus 5 arrêt Boucher -Thomas/Appentis (5 mn marche)



ALIA

Centre de délivrance de traitements de substitution aux opiacés 8 rue de Landemaure – Angers // 02 41 57 59 25 Lundi au vendredi de 8h30 à 13h sauf le mardi de 13h à 16h



ALIA / LA BOUTIK - CAARUD

Centre d'Accueil et d'Accompagnement de la Réduction des Risques pour Usagers de Droques

23, rue Marceau - Angers // 02 41 93 63 17

Tram: arrêt les gares



ALIA / TOTEM

Récupérateur/échangeur de seringues et matériel stériles (récupérer les jetons au PASS et la Boutik) Parking du CHU (côté maternité) www.alia49.fr

AIDE PSYCHOLOGIQUE



PASS - CCAS

5, rue de Crimée – Angers // 02 41 88 87 40

Mercredi: 8h à 11h30

Bus lignes 1-5-6-9-11 : arrêt Poissonnerie – Tram : arrêt Molière

CONSULTATIONS DENTAIRES



CROIX ROUGE FRANÇAISE

Mardi et jeudi : 9h à 11h30 - Mercredi : 14h15 à 16h15 62, boulevard Saint-Michel - Angers // 02 41 42 60 28

Bus ligne 1: arrêt Mail

CONSULTATIONS MÉDICALES



LA PASS (Permanences d'accès aux soins de santé)

Accès aux soins : mardi, jeudi matin et mercredi toute la journée (sauf urgences). Accès aux droits sociaux de 9h à 19h30 tous les jours

CHU. Rue Larrey - Angers // 02 41 35 38 11 Bus ligne 8 ou Tram arrêt CHU -Hôpital



MÉDECINS DU MONDE

Lundi et mercredi : 14h15 à 16h15 - Vendredi : 9h30 à 11h30

62, bd Saint-Michel - Angers // 02 41 43 65 66

Bus ligne 1 : arrêt Mail



PASS - CCAS

Lundi au vendredi : 8h à 11h30 - infirmière sur place

5, rue de Crimée – Angers // 02 41 88 87 40

Bus lignes 1-5-6-9-11: arrêt Poissonnerie - Tram: arrêt Molière

CONTRACEPTION - SEXUALITÉ



PLANNING FAMILIAL

Accueil anonyme gratuit - Conseil familial et conjugal - Victimes de violences sexuelles - IVG Lundi au vendredi : 9h à 12h30 - 13h30 à 17h30 sauf mercredi matin et mardi jusqu'à 19h 35, rue Saint-Exupéry - Angers // 02 41 88 70 73

Bus lignes 1-12: arrêt Saint-Exupéry



CENTRE DE PLANIFICATION

Consultations gynécologiques sur rendez-vous

Lundi au vendredi : 9h à 12h30 - 14h à 17h30 - Sauf mercredi matin

62, boulevard Saint-Michel - Angers // 02 41 31 31 45

Bus ligne 1: arrêt Mail



PLANIFICATION IVG – CHU CENTRE FLORA TRISTAN

Lu et je : 8h30 à 17h30 - Mar et mer : 8h30 à 18h - Vend : 8h30 à 16h30 Permanences pour les mineures, mercredi : 14h à 17h (sauf juillet-août)

Rue Larrey - Angers // 02 41 35 38 43 Bus lignes 8 ou Tram : arrêt CHU-hôpital

ÉCOUTE

VIOLS FEMMES INFORMATIONS

Numéro vert : 0 800 05 95 95 (appel gratuit depuis un poste fixe)

Du lundi au vendredi: 10h à 19h

SOS AMITIÉ

02 41 86 98 98

SOS FEMMES

9h à 12h et 14h à 17h 02 41 87 97 22

AAVAS (Association d'aide aux victimes d'abus sexuels)

Sur rendez-vous

8, rue Ambroise-Paré - Angers // 02 41 36 02 07

Bus ligne 1: arrêt La Bruyère

SIDA



AIDES

Accueil - Tous les jours de 10h à 12h et de 14h à 16h 11, square Winston Churchill – Angers // 02 41 88 76 00 Tram : arrêt Winston Churchill



CHU

Dépistage anonyme et gratuit

Mardi: 8h à 9h30 - 13h30 à 15h30 - Mercredi: 15h30 à 18h30 - Vendredi: 13h30 à 15h30

Rue Larrey – Angers // 02 41 35 41 13 Bus lignes 8 ou Tram : arrêt CHU-hôpital

TRAVAIL - EMPLOI - FORMATION



MLA (Mission Locale angevine)

Accès aux droits pour les 16-25 ans

Du lundi au vendredi de 9 h à 12h30 et de 13h30 à 17h (fermé jeudi matin) + tous les matins permanence au SAAS

2, rue Baudrière - Angers // 02 56 56 50 48 Bus lignes 1-5-9-11 : arrêt République

URGENCES MÉDICALES

COMPOSER LE 15

VACCINATIONS

SERVICE SANTÉ PUBLIQUE DE LA VILLE D'ANGERS

Hépatite B - Tétanos - Polio – Diphtérie Rue des Ursules – Angers // 02 41 05 40 40

Tout bus centre ville : arrêt place Loraine ou Foch/Maison bleue

Q « LA LIBERTÉ DES UNS S'ARRÊTE OU COMMENCE CELLE DES AUTRES »

Les règles sont celles de toute communauté humaine :

- éviter les nuisances sonores (bruits, musique, tapage nocturne) (arrêté préfectoral et municipal 1991)
- éviter les attitudes agressives (paroles, gestes),
- éviter l'ivresse sur la voie publique (Code des débits de boissons, art. 76) et lire ci-dessous.

CONSOMMATION D'ALCOOL

L'arrêté municipal du 06 mai 2011 interdit la consommation, le port et le transport d'alcool dans tout le périmètre du Centre Ville d'Angers entre 18h et 4h du matin.

VOUS ET VOTRE ANIMAL

Quelques rappels:

Arrêté municipal du 2 octobre 2002

Il est interdit d'abandonner les animaux domestiques. Tout animal errant [...] sera capturé et conduit à la fourrière. Tout animal domestique circulant sur les voies ouvertes à la circulation publique et dans les lieux ouverts au public doit être tenu en laisse.

Les dogues argentins ou les chiens assimilables au dogue argentin par leurs caractéristiques morphologiques doivent être muselés.

L'accès des aires de jeux pour enfants est strictement interdit à tout animal domestique.

Le regroupement prolongé de chiens, accompagnés ou non de leurs maîtres, sur les voies ouvertes à la circulation publique et dans les lieux ouverts au public, est interdit.

Il est interdit de laisser déposer les déjections des animaux sur les voies ouvertes à la circulation publique et dans les lieux ouverts au public.

Article L211-13-1 du Code rural : Le propriétaire ou le détenteur d'un chien de première (chiens d'attaque) ou deuxième catégorie (chiens de garde et de défense)* est tenu d'être titulaire d'une attestation d'aptitude sanctionnant une formation portant sur l'éducation et le comportement canins, ainsi que sur la prévention des accidents.

Article L211-14 du Code rural : La détention des chiens de première et deuxième catégorie est subordonnée à la délivrance d'un permis de détention par le maire de la commune où le propriétaire ou le détenteur de l'animal réside.

Article L211-19-1 du Code rural : Il est interdit de laisser divaguer les animaux domestiques et les animaux sauvages apprivoisés ou tenus en captivité.

SPA

Promenade de la Baumette - Angers // 02 41 66 32 23

Pensez à faire vacciner votre animal pour le protéger, pensez à le faire identifier. Sachez que le pucage est obligatoire.

Un arrangement est possible avec la SPA pour la garde de votre chien si vous dormez en abri de nuit (contact SSAS page 3).

ATTENTION : vous avez sept jours pour récupérer votre animal, après ce délai, ce dernier est considéré comme adoptable.